



CC de l'Est Tourangeau (Siren : 243700747)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montlouis-sur-Loire
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/1999
Date d'effet	14/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre DOURTHE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	21 rue Rabelais
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
Téléphone	02 47 45 85 85
Fax	02 47 50 79 65
Courriel	bruno.ccet@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	26 474
-----------------------------	--------

Densité moyenne 330,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Azay-sur-Cher (213700156)	3 105
37	Larçay (213701246)	2 469
37	La Ville-aux-Dames (213702731)	5 219
37	Montlouis-sur-Loire (213701568)	11 145
37	Véretz (213702673)	4 536

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement (tri, valorisation, élimination) des déchets ménagers et assimilés, création et gestion des déchetteries (y compris points d'apport volontaire).</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement (tri, valorisation, élimination) des déchets ménagers et assimilés, création et gestion des déchetteries (y compris points d'apport volontaire).</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale <i>Politique en faveur des personnes âgées: -Achat d'un mini bus pour l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes(EHPAD) intercommunal "La Bourdaisière", -Participation à la gestion de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes "La Bourdaisière" (EHPAD). Politique en faveur de la petite enfance : actions, services et équipements en faveur de la petite enfance et notamment : -la gestion et l'animation des équipements "multiaccueil", crèches collectives, haltes garderies, -l'étude et la réalisation des futurs équipements, -la création, la gestion et l'animation des réseaux d'assistantes maternelles intercommunaux, -la participations aux actions et services en direction de la petite enfance sur le territoire intercommunale développés par les associations.</i></p>
<p>Dispositifs locaux de prévention de la délinquance</p> <p>- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance <i>Animation et gestion d'un conseil intercommunal local de sécurité et de prévention de la délinquance</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Etude, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire.Sont déclarées d'intérêt communautaire la zone d'activité des Fougerolles, la zone d'activités du Bois des Plantes, l'extension des zones d'activités existantes ainsi que les futures zones d'activités.</i></p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Mise en place d'un observatoire économique afin d'établir les bases d'une politique économique commune. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions suivantes : -Aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises, -l'acquisition, la construction, la réalisation et la</i></p>

gestion de locaux à usage commercial, industriel, artisanal et agricole en cas de défaillance de l'initiative privée -la commercialisation, les actions de promotion et de communication des zones d'activités -l'étude et la création de commerces de proximité, le commerce devra répondre à des besoins de première nécessité qui ne sont pas ou ne seront plus satisfaits

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Gestion de l'école intercommunale de musique

- Activités péri-scolaires

- Intervention musicale en milieu scolaire. La CCET est compétente en matière de politique Enfance-Jeunesse d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les fonctions de pilotage et d'accueil des jeunes de 3 à 17 ans pouvant être soutenus par la CAF dans le cadre des dispositifs contractuels : - L'ALSH le mercredi et les vacances scolaires - L'accueil périscolaire le matin et le soir - Les accueils de jeunes.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien aux associations musicales à rayonnement communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concertées destinées exclusivement à la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt communautaire définies par la compétence " développement économique de la communauté de communes.

- Etudes et programmation

Etude et élaboration d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols et de tous actes individuels relatifs à cette utilisation, sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive des maires des communes membres et, à cet effet, gestion d'un service instructeur intercommunal.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : - Aménagement et maintien de la pérennité des chaussées, trottoirs, caniveaux, grilles, signalisation routière de police, aménagement de sécurité (ex : les ralentisseurs), réseau d'eaux pluviales, pistes cyclables déclarées d'intérêt communautaire ainsi que les parcs à voiture situés en prolongement de la voirie. - Aménagement et maintien de la pérennité de la bande de roulement, des trottoirs et du fil d'eau des ronds points situés sur la voirie déclarée d'intérêt communautaire. ? Sont exclus de cette compétence : * les réseaux aériens et souterrains (sauf réseau d'eaux pluviales), * l'entretien courant (nettoisement, balayage, ramassage de feuilles, curage du réseau pluvial)) de la voirie d'intérêt communautaire et des trottoirs et talus bordant cette voirie, *la signalisation publicitaire, les panneaux de rues, la signalisation routière directionnelle * les aménagements paysagers (création et entretien d'espaces verts) *Le mobilier urbain d'agrément (bancs, tables, poubelles, accroche vélos, jardinières) * Le déneigement de la voirie d'intérêt communautaire * Les pouvoirs de police. - Zones d'activités communales : Etude, construction, rénovation, entretien et maintenance de la structure et de tous les éléments composant la voirie, de ses dépendances et des espaces verts des Z.A. communales existantes. Ces éléments comportent : la chaussée, les trottoirs, les accotements, les espaces verts, les réseaux d'eaux pluviales, la signalisation verticale, le marquage horizontal, le mobilier urbain. Sont exclus de cette compétence et restent à la charge des communes : les réseaux aériens et souterrains (sauf réseau d'eaux pluviales) les pouvoirs de police le déneigement de la voirie les panneaux de rues, la signalisation directionnelle non liée à l'activité économique.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

l'étude, la réalisation et la mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat(P.L.H) de la Communauté de communes

- Politique du logement non social

construction et gestion des immeubles abritant des locaux de service, techniques et de logements de la gendarmerie intercommunale de l'Est Tourangeau.

- Politique du logement social

La coordination de la programmation du logement social La mise en oeuvre d'un dispositif en faveur du logement aidé comportant des actions destinés à : - favoriser la production de logements locatifs aidés - inciter l'accession sociale à la propriété - faciliter les acquisition foncières Les mesures et modalités de mise en oeuvre sont définies par un règlement d'application

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au I de l'article L.1425-1 du CGCT. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Création, aménagement, gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage, sur le territoire des communes membres, sans préjudice des compétences propres à chaque maire au titre des pouvoirs de police et dans le respect des orientations figurant au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Autres

Etudes et prestations de services : La Communauté de Communes de l'Est Tourangeau se réserve la possibilité de procéder à toute étude de faisabilité impliquée par une prise de compétence nouvelle. La Communauté de communes peut réaliser, à titre accessoire et dans le cadre de ses compétences, des prestations de services pour le compte d'autres collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes dans le respect des règles de la commande publique. Pour chacune de ces prestations de service une convention précisera les conditions de mise en ?uvre. Création et gestion d'un système d'information géographique pouvant intégrer des données partagées avec les communes membres (données graphiques et statistiques liées aux compétences de la communauté de communes de l'Est Tourangeau) permettant la réalisation de documents cartographiques.

Voirie

- Signalisation

Eclairage public : -gestion, maintenance, rénovation et aménagement des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore : sont pris en considération les installations situées sur les domaines définis comme suit: -les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique automobile et/ou piétonne, au sens du code de la route, ainsi que leurs dépendances, -le domaine public immobilier dont les installations sont raccordées au réseau d'éclairage public, -les espaces publics ou privés appartenant aux communes. Sont exclus de cette compétence : -la réalisation de travaux ou prestations relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique, - les réseaux de distribution d'électricité.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
18	Touraine Cher Numérique (200041481)	SM ouvert	321 118
37	SM Touraine Propre (253703128)	SM ouvert	511 251
37	SM de l'Agglomération Tourangelle (253753156)	SM fermé	369 915

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)